

## **Réunion de Conseil Municipal du 31 mai 2016**

(Convocations adressées le 25/05/2016)

**Étaient présents :** MM.LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON MMES.ADAM BOUJU MM.DELAUNAY GRAND PICHÉREAU SAINT-MARTIN.

**Absents excusés :** Th.GUILLOUARD, C. FOUBERT, C. FERAULT qui a donné pouvoir à M. le Maire, C. COUBRUN, B. LÉBOUC.

### **Ouverture des plis reçus pour la vente de la parcelle boisée à la Choletterie.**

M. Laurent SAINT-MARTIN ayant déposé une offre n'a pas participé à l'ouverture, aux débats et au vote.

La commune avait mis un prix de réserve de 1.550 €. Un propriétaire forestier d'une parcelle jouxtant celle à vendre bénéficie d'un droit de préférence – il l'a fait savoir en mairie.

Offres reçues :

- offre 1 : 2.000 euros - offre 3 : 3.100 euros - offre 2 : 1.804 euros

Le Conseil Municipal a retenu l'offre 3 à 3.100 euros. Le propriétaire forestier bénéficiant du droit de préférence sera informé afin qu'il fasse valoir celui-ci s'il le souhaite.

### **Vente d'une portion de chemin rural à la Haie Portée et à la Gallière.**

M. le Maire a rappelé que M. Emmanuel ERNOUX souhaitait se porter acquéreur d'une portion de chemin rural à la Haie Portée. Les membres du conseil municipal ont donné leur accord pour procéder à une enquête publique (si possible conjointe) avec la commune de St Martin des Landes – une portion de chemin devant également être achetée sur cette commune.

M. le Maire a informé les membres du conseil municipal que M. Michel THEBAULT souhaitait se porter acquéreur d'une portion de chemin rural à la Gallière. Les membres du conseil municipal ont donné leur accord pour intégrer cette demande dans la procédure décrite ci-dessus.

### **Indemnité aux stagiaires.**

M. le Maire expose que la commune a accueilli un stagiaire (adulte) du 2 au 27 mai. Celui-ci a apporté satisfaction et mériterait de percevoir une indemnité. Les membres du Conseil Municipal ont décidé de lui verser une indemnité de 200 euros (soit 50 euros par semaine).

### **Versement subvention à l'ADMR.**

Après accord du conseil municipal il a été ajouté à l'ordre du jour le versement d'une subvention à l'ADMR pour la location annuelle d'un bureau (appartenant au Conseil Départemental) à Pré-En-Pail-Saint-Samson. Une subvention d'un montant de 420 euros sera versée à l'ADMR soit 35 euros par mois. Pour 2016 cette subvention sera proratisée (entrée effective dans les lieux).

### **Etablissement des jours ouvrant droit aux autorisations d'absence exceptionnelle du personnel communal.**

Les membres du Conseil Municipal ont eu connaissance de ce qui se pratiquait dans la Fonction Publique d'Etat et au sein de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs. La décision sera prise à la prochaine réunion.

### **Délibération d'adhésion au SPAT (Santé Professionnelle des Agents Territoriaux)**

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord pour renouveler l'adhésion au SPAT.

### **Etudes des différents devis reçus.**

#### **a) Gouttières Ecole :**

M. le Maire expose que 3 devis ont été demandés :

- Entreprise M3CK : 4.713,72 H.T
- Entreprise Sylvain LEMASSON : 4.978,57 H.T
- Entreprise LETERTRE : 7.465,96 H.T

M. Bernard LEMASSON s'est retiré de la salle au moment du vote

Le devis de l'entreprise M3CK a été retenu.

**b) Réfection trottoirs suite effacement des réseaux rue de Normandie :**

- Le devis de l'Entreprise LOCHARD BEAUCE (*entreprise payée par la Santerne pour la réfection de la part endommagée suite à l'effacement des réseaux*) est retenu pour la part communale d'un montant de 4.546,25 H.T.

**c) Lave-vaisselle de la cantine :**

M. le Maire expose que 2 devis ont été demandés :

- Devis CF Cuisines d'un montant de 4.798,80 euros TTC
- Devis ETS VALENTIN d'un montant de 3.684,00 euros TTC

Le devis des ETS VALENTIN a été retenu.

**Compte rendu de la réunion du PLUI du 24 mai 2016.**

M. le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la proposition de méthode de travail préconisée par la CCMA afin que chaque commune puisse s'emparer du travail à réaliser pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une commission communale sera créée à la prochaine réunion.

Fait à Lignières-Orgères, le 01 juin 2016  
Le Maire,



Raymond LELIEVRE